

DEPARTEMENT DU
TARN
ARRONDISSEMENT
DE CASTRES
MAIRIE DE
BOISSEZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISSEZON
Séance du mercredi 6 octobre 2021

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10
Absents : 3
Date convocation :
Le 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un le mercredi 6 octobre à dix-huit heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

N°2021_D28 : Renouvellement de la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2022.

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, MILHET Benoit, RAYSEGUIER Christian ; RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absent : KAMILLE Abou-kanh,

Absents donnant procuration :

LECUTIER Jean-Marc donne procuration à MILHET Benoit.

MONJAL Mathilde donne procuration à BERNA Martine.

Secrétaire de séance :

Mr RUIZ Benoit, a été nommé secrétaire de séance.

Considérant que les services de l'Etat (la DDT) se sont désengagés sur le traitement des dossiers d'urbanisme (DP, PC, CU, PD...) depuis le 1 juillet 2015. Considérant que la commune de Boissezon a choisie en 2015 de passer une convention avec la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet afin de traiter les dossiers d'urbanisme à travers le service d'urbanisme de la ville de Castres.

Vu qu'il nous est proposé de renouveler la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2022 avec le service urbanisme de la ville de Castres.

Il est donc proposé au Conseil :

Le renouvellement de la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2022 avec le service urbanisme de la ville de Castres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte le renouvellement de la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2022 avec le service urbanisme de la ville de Castres.

Autorise Le Maire à signer la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2022 avec le service urbanisme de la ville de Castres.

Fait à Boissezon le 6 octobre 2021,

Le Maire,
CABROL Jacqueline

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission à la sous-
préfecture
Le 8 octobre 2021
Fait à Boissezon
Le 8 octobre 2021

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire, Jacqueline CABROL.